



Compte rendu du Bureau du 25 novembre 2013

1. Conseil du 9 décembre 2013 : examen de l'ordre du jour et désignation des rapporteurs.
2. Suite à donner à l'appel à projets pour la réalisation d'un programme de logements sociaux.
3. Examen des demandes de subventions pour l'année 2014.
4. Société DELTAFLUID : demande de participation financière à la réalisation d'une clôture industrielle.
5. Demande de participation financière aux Etoiles de l'économie 2014.
6. Aides financières PIG HOME64.
7. Carrefour des métiers : participation de la communauté de communes de Lacq.
8. Aides financières aux étudiants (premières aides 2013-2014).
9. Partenariat entre la CCL et la section paloise (parrainage d'un match pour la saison en cours).
10. Conditions d'accès au restaurant d'entreprise SFFC pour les agents de la collectivité.
11. Autorisation donnée au Président de signer deux marchés et un avenant.
12. Information au Bureau concernant l'attribution de sept marchés.

1. CONSEIL DU 9 DECEMBRE 2013 : EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Le Bureau adopte l'ordre du jour du conseil du 9 décembre 2013 et procède à la désignation des rapporteurs.

2. SUITE A DONNER A L'APPEL A PROJETS POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS SOCIAUX

Suite à la renonciation par la SOEMH de réaliser l'appel à projets, il a été convenu de rencontrer chaque maire concerné pour rechercher une solution appropriée puis de proposer à l'Office 64 d'étudier son intervention possible sur les projets restants.

Le Bureau prend acte des propositions qui ont été faites aux maires concernés.

3. EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2014

Après y avoir apporté quelques modifications, le Bureau prend acte des demandes de subventions formulées par les associations et organismes divers au titre de l'année 2014.

4. SOCIETE DELTAFLUID : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION D'UNE CLOTURE INDUSTRIELLE

La demande de réfection de clôture formulée par la société Deltafluid répondant aux conditions fixées par la communauté de communes de Lacq pour l'attribution de ce type d'aide, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une participation financière à hauteur de 5 274,36 € HT pour 117 ml de clôture.

5. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX ETOILES DE L'ECONOMIE 2014

Les « Etoiles de l'économie » permettent de distinguer les entreprises de Béarn et Soule les plus performantes ou méritantes de l'année. Opération pilotée par Pyrénées Presse en partenariat avec les principales collectivités, institutions et entreprises du territoire, cette opération majeure a pour premier objectif de mettre en valeur la dynamique du territoire, auprès du grand public comme des relais d'opinions et des acteurs économiques eux-mêmes. Cette cérémonie se déroulera au Palais Beaumont le jeudi 13 novembre 2014. Comme en 2012, la communauté de communes de Lacq est sollicitée pour parrainer l'une des catégories pour un coût de 9 000 €.

Le Bureau émet un avis favorable.

6. AIDES FINANCIERES PIG HOME64

Le Bureau examine 11 dossiers de demande de propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux dans leur résidence principale.

Au vu des informations fournies par les demandeurs et des règles retenues en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'aides à ces 11 propriétaires pour un montant total de 17 059 €.

7. CARREFOUR DES METIERS : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ

Les 14 établissements publics (8 collèges, 3 LP, 2 LGT, 1 LPA) et le CIO de la zone d'animation pédagogique d'Orthez ont décidé de reconduire, pour leurs élèves, l'organisation d'un grand carrefour des métiers le 7 mars 2014 (3^{ème} édition). A cette occasion, la volonté affichée est de mettre en lumière et perspective les métiers du bassin de Lacq et Orthez. Ce projet vise à aider les élèves à construire leur futur projet professionnel comme en fait obligation la loi d'orientation et de programme sur l'avenir de l'école.

Compte tenu de la géographie de la ZAP d'Orthez et de ses deux pôles principaux (Orthez/ Mourenx) est mis en place un principe d'alternance. Cette année 2014, ce carrefour se tiendra à Orthez et l'année suivante, il aura lieu à Mourenx.

Le coût de ce projet s'élèverait à 18 000 €. L'ensemble des représentants de la ZAP (zone d'animation pédagogique) sollicite la collectivité à hauteur de 8 000 €.

Le Bureau émet un avis favorable à l'octroi de 8 000 €, étant précisée que l'aide sera versée après présentation par les représentants de la ZAP du bilan financier de la manifestation (sur justificatifs des dépenses et des recettes). Celle-ci pourra être revue à la baisse en fonction du décompte définitif. Le conseil du 9 décembre sera appelé à en délibérer.

8. AIDES FINANCIERES AUX ETUDIANTS (PREMIERES AIDES 2013-2014)

Après examen des demandes et au vu des informations fournies et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'octroyer des aides financières, d'une part à 65 étudiants pour leur permettre de poursuivre leurs études supérieures pour un montant total de 29 400 € et, d'autre part, à 7 étudiants pour participation à leurs frais de stage pour un montant total de 2 500 €.

9. PARTENARIAT ENTRE LA CCL ET LA SECTION PALOISE (PARRAINAGE D'UN MATCH POUR LA SAISON EN COURS)

La Section paloise propose de créer, à l'occasion d'un match au hameau, une grande manifestation pour présenter l'attractivité du bassin de Lacq et la nouvelle fusion des deux communautés de communes de Lacq et du canton d'Orthez.

Ce partenariat, dont le coût global est évalué à 30 000 € HT, pourrait avoir lieu à l'occasion soit du match du 5 ou 6 avril contre Albi, soit du 3 ou 4 mai contre Mont-de-Marsan.

Le Bureau émet un avis favorable pour le parrainage d'un match pour la saison 2013-2014.

10. CONDITIONS D'ACCES AU RESTAURANT D'ENTREPRISE SFFC POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

La communauté de communes de Lacq a signé une convention avec l'entreprise SFFC de Mourenx afin de permettre aux agents de la collectivité qui le souhaitent de pouvoir bénéficier des services du restaurant d'entreprise, géré par la société Eurest. Le coût moyen d'un repas comprenant une entrée ou un dessert et un plat se situe entre 6,50 € et 7 €.

A partir de 2014, la collectivité pourrait participer à hauteur de 1 € au coût d'un repas afin d'absorber l'augmentation prévue par le gestionnaire dès le 1^{er} janvier. Cette participation serait directement défalquée des frais d'admission lors du passage en caisse et serait donc transparente pour les utilisateurs.

Une note de service reprenant ces éléments pourrait être diffusée afin d'informer l'ensemble du personnel.

Avis favorable du Bureau.

11. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES ET AVENANT SUIVANTS :

11.1 - Appel d'offres ouvert : fourniture d'arbres et arbustes d'ornement pour la communauté de communes de Lacq

Le Bureau autorise son Président à signer le marché avec la SARL BONTEMPS (33322 Bègles) pour un montant compris entre 250 000 et 600 000 € HT sur quatre ans.

11.2 - Appel d'offres ouvert : souscription des contrats d'assurance de la communauté de communes de Lacq

Le Bureau autorise son Président à signer les marchés pour le lot 1, pour un montant de prime annuel de 57 724,68 € HT, pour le lot 2, pour un montant de prime annuel de 36 885,42 € HT et pour le lot 3, pour un montant de prime annuel de 17 524,25 € HT, avec l'entreprise SMACL ; pour le lot 4 avec le groupement SARRE ET MOSELLE / CFDP pour un montant annuel de 590,60 € HT ; pour le lot 5, la commission d'appel d'offres a décidé de déclarer ce lot sans suite pour motif d'intérêt général eu égard au fait que les conditions offertes par l'adhésion au contrat du Centre de gestion sont plus intéressantes.

11.3 - Marché de service public régulier non urbain de transport de voyageurs à la demande : avenant n°1 prévoyant l'extension du service au 1^{er} janvier 2014

Le Bureau autorise son Président à signer, avec la société VORTEX, l'avenant n° 1 au marché pour l'extension de ce service au nouveau périmètre de la future intercommunalité au 1^{er} janvier 2014, le montant estimatif du marché étant ainsi porté à 367 951,10 € TTC sur 3 ans.

12. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Les marchés ordinaires à prix forfaitaires pour les travaux de réaménagement de l'office de tourisme à Monein sont attribués comme suit : lot 1 : entreprise GENIBAT (64000 Pau) pour un montant de 49 948,95 € HT ; lot 2 : entreprise DL PYRENEES (64100 Bayonne) pour un montant de 50 260,00 € HT ; lot 3 : entreprise LES TOITS DU BEARN (64230 Lescar) pour un montant de 25 960,00 € HT ; lot 4 : entreprise SMAC (64140 Lons) pour un montant de 7 742,30 € HT ; lot 5 : entreprise LABASTERE (64000 Pau) pour un montant de 34 740,00 € HT ; lot 6 : entreprise SCOP LAPORTE (40320 Samadet) pour un montant de 35 555,49 € HT ; lot 7 : entreprise SAMISOL (64160 Morlaàs) pour un montant de 19 972,07 € HT ; lot 8 : entreprise COFELY INEO (64170 Lacq) pour un montant de 34 785,77 € HT ; lot 9 : entreprise ASLOR (64360 Tarsacq) pour un montant de 32 408,34 € HT ; lot 10 : entreprise TUHEIL (64360 Monein) pour un montant de 19 959,50 € HT ; lot 11 : entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION BEARN (64000 Pau) pour un montant de 1 755,90 € HT ; lot 12 : entreprise 3MC (47300 Le Lédats) pour un montant de 19 111,54 € HT ;

Le marché ordinaire à prix unitaires pour la fourniture d'un dispositif d'information touristique 24h/24 pour la communauté de communes de Lacq est attribué à l'entreprise CARTELMATIC (35135 Chantepie) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant estimatif de 57 452,00 € HT (total des coûts d'installation des 3 bornes à Monein, Arthez-de-Béarn, Mourenx entre 2014 et 2016 + total des prestations associées dont coûts de la maintenance sur 5 ans).

Le marché pour la fourniture et la pose de matériel pour la mise en conformité des armoires d'éclairage public sur les communes de la communauté de communes de Lacq est attribué à la société CEGELEC pour un montant minimum de 50 000 € HT et maximum de 100 000 € HT sur un an.

Le marché ordinaire à prix unitaires pour l'acquisition de mobilier pour le centre technique de la communauté de communes de Lacq à Mourenx est attribué à l'entreprise AXIOME BUREAU (64100 Bayonne) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant estimatif de 15 698,58 € HT.

Le marché ordinaire à prix unitaires pour les travaux pour la construction d'un boviduc à Mesplède est attribué à l'entreprise LAFFITTE Frères (64150 Mourenx) pour un montant estimatif de 37 961,00 euros HT.

Le marché ordinaire à prix forfaitaire pour la mise en souterrain du réseau éclairage public rues des Pyrénées et du Midi à Pardies est attribué à la société SOCA-ELEC pour un montant estimatif de 92 386,44 € HT, soit 110 494,18 € TTC.

Le marché ordinaire à prix forfaitaire pour la mise en souterrain du réseau éclairage public rue Lacarrère à Lucq-de-Béarn est attribué à la société SOCA-ELEC pour un montant estimatif de 36 775,40 € HT, soit 43 983,38 € TTC.

Le Bureau prend acte de ces informations.
